

stationnement payant sur une voie sans issu

Par **MICHELKE**, le **29/09/2020** à **10:32**

What do you want to do ?
New mailCopy

bonjour j'habite à nice dans une voie sans issu la mairie vient de faire installer des horodateurs autrement dit maintenant les residents de cette voie vont devoir payer leurs stationnement
ma question : la mairie a t-elle le droit de mettre un horodateur dans une voie sans issu ?

Par **LESEMAPHORE**, le **29/09/2020** à **10:38**

Bonjour

OUI si c'est une voie communale ouverte à la circulation publique .

Par **youris**, le **29/09/2020** à **11:08**

bonjour,

je ne vois pas l'incompatibilité d'un stationnement payant dans une impasse si comme l'indique le sémaphore, il s'agit d'une voie communale.

les riverains de cette impasse n'ont pas de droit acquis les autorisant à stationner gratuitement dans cette impasse, stationnement qui est ouvert à tous y compris aux nons riverains.

salutations